

La plume / s. s. / Le 25 février 1843.

frais d'arpentage

ordinaire de 1843.

Monsieur L. Bouquettie

Je viens d'apprendre que Monsieur, Le Secrétaire d'Andenne, ne pouvait faire mon mandat pour l'arpentage des coupes de bois de la Commune, ordinaire de 1843, attendu que cela ne se ferait que quand on aurait le budget.

J'ai l'honneur de vous rappeler Monsieur, Le Bouquettie, que d'après l'ordonnance de la Députation du Conseil provincial en date du 3 Décembre 1842. n^o 22291, je devais être payé sur la fin du mois de janvier dernier.

En conséquence, je prie Monsieur, Le Bouquettie, de Mandater en ma faveur, pour la somme de 48 francs, 48 centimes, d'après l'ordonnance R. de l'Etat rappelée, qui vous a été adressée par Monsieur, Le Gouverneur, ainsi vous priez Monsieur, Le Bouquettie, que vous pouvez faire le nécessaire, sans vous inquiéter du budget.

En attendant, j'ai l'honneur de vous saluer.

V. respectueux serviteur.

A. J. Girion

A Monsieur L. Bouquettie de la Ville
d'Andenne.